

Image not found or type unknown



Règlement lotissement caduque

Par **jaimz**, le **15/12/2009** à **14:15**

Bonjour,rrnrnDans le cadre d'une ASL Le règlement de lotissement prend fin en 2010 en cas de non prorogation de ce dernier, le plan de lotissement (où est indiqué simplement zone épandage) et ou le cahier des charges (où il n'y ait fait aucune mention) ont ils valeur concernant les règles d'urbanisme ? rnrnAussi, dans le cas d'une cession à l'un des colotis (au sein d'une ASL), le quorum doit -il être à la majorité absolue ou accord à l'unanimité avec présence obligatoire (ou représentation) de tous les membres ? rnrnMerci pour votre réponse.rnrnCordialement.